



Spécial Démarche Stratégique n°4

Horizon 2016

Un chantier titanesque !

...et encore on ne sait pas tout ...

Vendredi 30 janvier 2015, le voile s'est un peu levé sur les futurs méfaits de la démarche stratégique en Loire-Atlantique, pour la RAN de Nantes.

Pour le reste du projet à horizon 2016, il faudra attendre que notre direction locale dispose de l'autorisation (Bruno) PARENTale ! Peut-être fin avril...

Car les projets de restructurations sont découpés en tranches de 2016 à 2018 (*et après...car il y en aura d'autres... n'en doutons pas !*).

A **FO**, nous sommes intervenus pour déplorer ce manque de transparence et de gestion (à la petite semaine?) du dialogue social par notre Direction Générale.

Pour 2016, aucune information ne nous a été donnée sur le reste du 44 : mais, même si c'est annoncé comme moins important que pour la RAN de Nantes, il y aura d'autres fusions/restructurations/suppressions de sites ...

Cette première rencontre (informelle) avec la Direction locale était intitulée : *réunion d'information sur l'évolution des structures des services fiscaux et des implantations immobilières de l'arrondissement de Nantes à échéance de janvier 2016.*

.... ça commençait mal à **FO**, nous aurions préféré que les Finances Publiques apparaissent dans le titre et nous l'avons clairement dit !

Donc un chantier TITANESQUE !

Quelles informations à ce stade du dossier ?

Pour les SIP : réduction à 4 SIP pour la RAN de Nantes dont un à Rezé. En clair sur Cambronne, il n'en restera plus que 3.

Avec un potentiel d'agents d'environ 50/SIP, hors AJV.

Concernant le SIP Sud-Loire (Rezé), les communes actuellement gérées par la trésorerie de Rezé en recouvrement dont l'assiette est prise en charge par le SIP de Pornic, seront rattachées à ce dernier ce qui entraîne le transfert de 2 emplois.



Dans le bâtiment de la trésorerie de Rezé, sera transféré le poste de Nantes Amendes, actuellement logé à Lotz-Cossé (ancien DI du Trésor), en espérant que d'ici là, les attaques des habitants de l'immeuble voisin de la trésorerie, au sujet des parkings auront cessé.

Concernant Lotz-Cossé : on le sait, la DRFiP44 veut absolument s'en séparer eu égard à son coût (location d'environ 1 million d'euros/an). Il sera également déserté par le service Liaison-Rémunérations, le centre de gestion des retraites (CGR) et les Domaines.

Ces trois entités vont être absorbées par la Cité Cambronne : la direction prévoit dans son projet de regrouper les services par nature (les SIP avec les SIP, les SIE avec les SIE ...etc).

Ce sont 40 personnes supplémentaires qui devront être logées à Cambronne (total net : entre le nombre de collègues de Lotz-Cossé arrivant à Cambronne et ceux qui quittent Cambronne pour le SIP Sud-Loire).

On Déménage!



Pour en finir avec Rezé, à ce stade du dossier, il n'est pas question de créer une RAN.

L'administration s'assoit une fois de plus sur une règle pourtant récente : en effet, lors de la création des SIP (ce qui n'est pas si vieux puisque pour le 44 cela ne remonte qu'à 2009), la création d'un SIP engendrait automatiquement la création d'une RAN (*sauf dans le cas de plusieurs SIP sur une même commune évidemment*)!

Rezé va devenir, après Villeurbanne, la 2ème exception nationale à cette règle

Et c'est bien dommage, la RAN de Nantes étant tellement étendue qu'elle fait hésiter nombre de collègues qui se censurent au moment de solliciter une mutation !

A **FO**, nous comptons bien nous battre pour qu'une nouvelle RAN soit créée....

Pour les SIE : 4 SIE à Nantes (aucune information concernant Saint-Nazaire à ce stade du dossier).

Nombre d'agents : 35 environ/SIE (hors pôle enregistrement).

Création d'un pôle de contrôle revenu / patrimoine (PCRP) : cette nouvelle structure devrait englober une partie des FI- Fiscalités immobilières - (les collègues en charge des relances de succession iraient eux vers l'Enregistrement), une partie des cellules CSP, une partie des PCE (DFE et infra DFE).

D'autre part, une expérimentation va débuter dans 5 départements sur la révision des valeurs locatives des locaux des particuliers.

Cette réforme devrait passer devant le Parlement en septembre.

Pourquoi ne pas en attendre les conclusions qui pourraient avoir des conséquences sur le périmètre de ces nouveaux PCRP ?

A **FO**, et nous l'avons dit, nous craignons que les conclusions ne soient déjà connues par la DGFIP.

A moins que, comme pour HELIOS, CHORUS, GESPRO et Compagnie, on refasse l'erreur de l'expérimentation grandeur nature, sans se soucier des risques psycho-sociaux supplémentaires que cela va générer pour les agents qui sont concernés.

Et qui eux non plus, n'ont pas besoin de davantage de stress !

Même si la Direction nous dit que tous les agents connaîtront leur devenir avant les mouvements locaux de cet été, et pourront faire le nécessaire pour se déterminer, nous déplorons nous que cela n'ait pas été connu avant la fin de la campagne des mutations. Les règles actuelles ne permettant pas de tout régler en local...



Une autre expérimentation pourrait avoir des conséquences sur l'utilisation des bâtiments des administrations.

Le SDIR : Schéma directeur immobilier régional. La candidature de la Loire-Atlantique a été retenue comme celles des deux Normandies (car elles fusionnent), Rhône/Alpes et la Réunion.

Cette expérimentation est placée sous l'égide du Préfet qui sera aidé par le nouveau responsable à la DRFiP 44 de la Mission politique immobilière de l'Etat.

Les Finances Publiques étant intégrées à ce schéma, la DRFiP44 nous dit avoir tout intérêt à occuper ses locaux pour économiser des loyers (*et pour ne pas se voir retirer lesdits locaux au profit d'autres administrations ou supprimer tout court*).

Donc, bonne nouvelle, on maintient les 10 à 12 m² en moyenne/agent.

La Direction se propose de décliner la réflexion à mener dans le cadre de cette première étape de

restructurations en 6 groupes de travail où elle entend convier à participer des chefs de structure, des agents concernés, et des représentants des personnels (une quinzaine de participants/atelier).

1-outil évaluation charges / emplois : dans ce GT, le directeur entend examiner pour chaque famille de services, comment on fait évoluer notre méthode de répartition des emplois et ce, *dixit le DRFiP44*, afin de répondre aux questions des collègues dans la démarche RPS (sentiment d'un manque d'équité exprimé pour ce sujet).

.....*Outil ou boîte à outils ?*

2- GT sur le futur Pôle de contrôle revenu / patrimoine (PCRP)

3-GT sur le SIP Sud-Loire

4-GT sur les règles de gestion des mouvements locaux

5-GT sur le déplacement de Nantes Amendes

6- GT sur l'immobilier à Cambronne

Bref, du pain sur la planche !

Tout cela nous a été présenté comme *"le moyen d'exercer dans les meilleures conditions possibles nos missions vis-à-vis des usagers, des collectivités locales et de l'Etat : le resserrement des services de même nature tout en veillant à ne pas dépasser une taille maximum"*.

En clair, on adapte les structures aux suppressions d'emplois, et non pas aux missions...

Pragmatisme est le maître mot de la Direction Générale!

Pragmatisme ? Vraiment ? Car tout cela a un coût énorme ! On va de nouveau brasser les équipes de Nantes, avec tous les tracas que cela génère pour ceux qui vont bouger, et pour les équipes de BILI également...A tous ceux-là, nous souhaitons un énorme courage, et nous serons à leurs côtés dans les mois prochains qui s'annoncent comme cataclysmiques !

La Direction insiste sur le fait qu'aucune mission n'est abandonnée : certes, mais dans quelles conditions allons-nous les exercer, nos missions ?

Le manque de sens à notre travail, évoqué à de nombreuses reprises par les collègues sur le terrain, ne voit lui aucune solution apportée !

La gestion des personnels par la déstabilisation n'a rien de bon, d'autant plus quand ils sont pour nombre d'entre eux dans un situation instable depuis plusieurs années....

